

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mai 2025

FIN DE VIE - (N° 1364)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° 1426

présenté par

Mme Lebon, M. Monnet, Mme Bourouaha, M. Brugerolles, M. Bénard, M. Castor, Mme Faucillon,  
Mme K/Bidi, M. Lecoq, M. Maillot, M. Maurel, M. Nadeau, M. Peu, Mme Reid Arbelot,  
M. Rimane, M. Sansu et M. Tjibaou

-----

**ARTICLE 2**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

I. – À l'alinéa 3, après le mot :

« aide »,

insérer le mot :

« médicale ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 6, après le mot :

« aide »,

insérer le mot :

« médicale ».

II. – En conséquence, au même alinéa 6, après le mot :

« accompagner »,

insérer le mot :

« médicalement ».

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à préciser que l'aide à mourir s'inscrit dans le champ du sanitaire.